



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne 12 septembre 2022 – 9h30 – Saint Julien de L'Escap - Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

- Validation du CR de la CLE du 22/06/2022
- Présentation de la concertation préalable et de la suite de la démarche de révision partielle de la règle n°1 du SAGE Boutonne
- Présentation de l'évaluation environnementale pour la révision du SAGE
- Présentation et validation du tableau de bord 2020 du SAGE Boutonne
- Présentation du bilan intermédiaire de qualité écologique des masses d'eau 2017/2021
- Bilan du Programme d'Action Re'Sources 2017-2021 de la Boutonne amont

ETAT DE PRESENCE

Membres de la CLE – Collège des collectivités (29 membres)

Présents (16)

ALOE Caroline	Conseil Départemental 17
BARRE Daniel	CdC Mellois en Poitou
BERTHONNEAU Frédéric	SYMBO
BOUFFARD Christian	SMAEP 4B
CACLIN Philippe	SYMBO
CHEDOUTEAUD Stéphane	Conseil Départemental 17
DUGUY Jean-Luc	Association des maires de la Charente-Maritime
ÉMARD Frédéric	SYMBO
GAUTIER Jean-Michel	Association des maires de la Charente-Maritime
GARNIER Michel	SYMBO
GIBAUD Claudie	Association des maires de la Charente-Maritime
GIRAUD Thierry	Communauté de communes des Vals de Saintonge
LARGEAU Jean-Claude	Association des maires des Deux-Sèvres
MARTIN François	Association des maires des Deux-Sèvres
POINOT-RIVIERE Annie	SYMBO
TACHE Ornella	Association des maires de la Charente-Maritime

Pouvoirs (2)

RAMBEAU Fabrice	A M. BERTHONNEAU Frédéric
BELAUD Bernard	A M. BOUFFARD Christian

Excusés (3)

GICQUEL Roseline	Association des maires de la Charente-Maritime
GOURAUD Julien	Association des maires de la Charente-Maritime
PERRIER Maurice	Eau 17



Membres de la CLE – Collège des usagers (18 membres)

Présents (7)

AUDONNET Pierre	Fédération pêche 17
AUDÉ Jean-Luc	Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
CHASTAING Christophe	UNIMA
DEMARCO Jean-Louis	Poitou-Charentes Nature
LALLEMAND Joelle	APIEEE
MOIZANT Jean-Yves	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)
POMMIER Bruno	OUCG Saintonge (Chambre régionale d'agriculture)

Excusés (2)

PERON Christian	Association des moulins de la Boutonne
RHONE Charlotte	Comité Régional de Conchyliculture de Charente-Maritime

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics (11 membres)

Présents (4)

BAZUS Jennifer	DDTM 17
BROUSSEY Manuella	Agence de l'Eau Adour Garonne
DURAND Côme	DREAL NA
WALLON François	DDTM 17

Excusés (2)

BROUSSARD Erick	OFB
LAVOIX Marc	ARS Nouvelle Aquitaine

TOTAL des membres de la CLE présents ou représentés : 29/58

Invités de la CLE

Présents (9)

BELLICAUD Aurélie	SYMBO
BITEAU Pascal	Poitou Charente Nature
BORDES Christophe	Fédération pêche 79
DESWARTVAEGHER Nathalie	SYMBO
FONTENY Sylvie	Conseil Départemental 17
GUERIN Gerard	ASA Voissay Ternant
LABAT Karine	SYMBO
MOISON Anaïs	CA 79
ROUSSET Denis	EPTB Charente



Président de séance :

Frédéric EMARD, Président de la CLE et du SYMBO

- Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.symbo-boutonne.fr/index.php/mission-sage/la-cle/la-vie-du-sage/documents-et-dipaoramas-presentes-en-cle>

Mr EMARD, président de la CLE du SAGE Boutonne accueille les participants et les remercie de leur présence. Il fait l'appel et présente les personnes excusées et les personnes représentées par des pouvoirs. Il présente ensuite l'ordre du jour.



1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – CR DE LA CLE DU 22/06/2022

Mr JOLY, animateur du SAGE Boutonne, demande s'il y a des remarques, observations ou suggestions sur le document. Tous les documents ont été mis en ligne 3 semaines avant la réunion.

Le Président propose de voter l'approbation du document.

Il n'y a aucune opposition et aucune abstention.

Le document est approuvé.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE LA CONCERTATION PREALABLE ET DE LA DEMARCHE DE REVISION DU SAGE

Mr DURAND, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, présente la démarche de concertation préalable applicable dans le cadre d'une révision d'un SAGE. La concertation préalable est prévue dans le cadre des plans et programmes où il n'y a pas de concertation. Dans le cadre de la révision du SAGE, la concertation a lieu au sein de la CLE donc n'est pas utile. Il est considéré que le public est informé de la révision par la représentation des membres de la CLE, élus ou usagers. Il est donc publié sur les sites internet un document informant qu'il n'y aura pas de concertation préalable.

Mr BARRE remercie la DREAL pour cette présentation. Il ajoute que le législateur a mis un texte en forme et l'a publié. Philosophiquement, ce n'est pas pareil de prendre l'avis de la CLE qui est une instance décisionnelle et de parler de public.

Mr DURAND répond que la concertation préalable est mise en place uniquement pour les nouveaux SAGE et qu'il y a une évaluation environnementale à fournir afin de prévenir qu'il y a un nouvel outil de planification et que chacun ait accès aux différents documents. Pour la révision, on considère que les personnes qui doivent être informées le sont via la CLE et si c'est une révision, cela fait longtemps que le SAGE existe et les personnes qui suivent le SAGE connaissent le contexte.

Mr BARRE répond qu'il n'est pas tout à fait d'accord. Par exemple, lors de cet été qui a été particulier, il y a plein de gens qui parlaient aux maires et aux élus de la gestion de l'eau et de ce qu'il faudrait faire etc... Il est très compliqué de faire circuler l'information auprès du public sur ce qu'il se passe dans une CLE ou ce qu'il y a dans un SAGE. Ainsi, dire que le public qui devrait être informé (cela veut dire que l'on réduit le nombre de personnes concernées) est informé, alors que c'est bien au-delà qu'il faut réussir à sensibiliser les gens, ce n'est pas juste. C'est une mission très difficile d'atteindre le public, qui est sûrement très intéressé, et cela va au-delà des gens qui sont ici et qui représentent un certain nombre d'instance.

Mr DURAND répond que dans le cadre de la révision, il y aura une consultation du public en ligne. Ce n'est pas une enquête publique puisque c'est une révision, c'est juste une consultation du public. Ce qui aurait pu être fait dans la concertation préalable, c'est de publier quelque chose sur internet pour informer les gens. Les commissaires enquêteurs coutent très cher. Si on avait publié un document sur internet, il aurait été le même que ce qui sera diffusé dans la consultation du public. Donc l'information au public sera faite dans la consultation du public et non dans la concertation préalable, qui sera peut-être sur un pas de temps un peu moins long. Dans la concertation préalable, on aurait rajouté 15 jours de consultation du public sur internet et il n'est pas sûr que ça aurait fondamentalement changé la démarche.

Mr BARRE dit qu'il n'y a que l'expérience qui peut le dire.

Mr DURAND répond que cela a été fait sur d'autres SAGE et cela n'a rien changé.

Mr EMARD répond que si nous étions dans la révision complète du SAGE, on ne se poserait pas de questions. En 2016, il y avait 3 commissaires enquêteurs et c'est relativement lourd et couteux. La démarche était imposée.

Mme BROUSSEY rappelle que l'on parle de la concertation préalable. La consultation du public va bien avoir lieu sur internet.

Mr DURAND ajoute que la concertation préalable est une option supplémentaire dans la démarche.

Mr DEMARCQ répond que la consultation du public est une disposition du SAGE. Le public devrait être consulté et invité plus régulièrement, même physiquement pour qu'il comprenne ce qu'est un SAGE. Beaucoup de gens ne comprennent pas le fonctionnement d'un SAGE. Ce serait peut-être l'occasion d'avancer sur ce genre de choses. Peut-être que des réunions publiques seraient plus judicieuses.



Mr DURAND répond que cela pourrait être organisé par la CLE dans ce cadre.

Mr EMARD répond qu'il y en a eu mais malheureusement il n'y a que les initiés qui viennent le public ne se déplace pas.

Mr DEMARCQ ajoute que cette année, avec le contexte qu'il y a, il pourrait y avoir une mobilisation plus importante.

Mr EMARD répond qu'il souhaite que cette année puisse permettre une prise de conscience mais il en doute au vu du comportement de certaines personnes. Il ajoute que sur le fonctionnement général des collectivités, il y a peu de personnes qui savent comment ça fonctionne. Lorsque que quelqu'un vous interpelle pour vous dire qu'il y a un problème à la cantine, il faut faire comprendre que ce n'est pas la commune qui gère mais la communauté de communes. Et ce n'est pas pareil.

Mr BITEAU demande pourquoi la présentation faite n'était pas disponible dans les documents accessibles avant la CLE.

Mr DURAND répond que c'est de sa faute car il a fourni le document tardivement à la structure porteuse.

Mr BITEAU ajoute que les documents doivent être transmis en même temps que la convocation pour préparer la réunion. Une deuxième question à propos de l'estimation de l'avis du public qui a été suffisamment informé sur ce sujet et les enjeux. Il demande par quel moyen et ce qui a été fait objectivement pour informer le public du changement de la règle n°1 et de toute l'évolution de la situation depuis la dernière enquête publique de 2016, excepté le site du SYMBO. Y-a-t-il eu d'autres choses de faites pour informer le public.

Mr JOLY répond que pour la révision de la règle, le public n'a pas encore été informé. Lors de la dernière CLE et aujourd'hui, la CLE acte le fait de modifier la règle. L'évaluation environnementale sera mise en consultation pour avis auprès de plusieurs partenaires, comme l'autorité environnementale, le comité de bassin, les assembles délibérantes et la consultation du grand public à la fin. Aujourd'hui, il n'y a pas encore eu de consultation du public.

Mr BITEAU dit que lors de la présentation, il a été dit que le public était déjà suffisamment informé. Ainsi, en quoi et comment le public a-t-il été informé jusqu'à présent.

Mme BAZUS répond que la CLE représente le public et c'est donc dans ce sens que cela a été dit.

Mr DURAND ajoute que l'on peut considérer que les personnes qui sont à mettre au courant de cette modification, le sont déjà via la CLE. Les personnes qui ont du pouvoir sur le document ont déjà été informées. Il n'y a pas vraiment de nécessité de faire une consultation sur internet car cela ne donnerait pas de plus-value vraiment importante d'autant plus qu'il y aura la consultation du public dans la suite de la démarche. Il est vrai que la consultation aura lieu après la validation de la CLE et l'envoi des documents à l'évaluation environnementale. Il n'y a pas d'influence très forte du public sur la modification du règlement.

Mme BROUSSEY ajoute que pour la consultation qui aura lieu après, les documents seront mis à dispositions du public. La concertation préalable représente plus des éléments de principe qui sont relayés par l'ensemble des membres de la CLE. Le public sera bien consulté sur l'ensemble des documents soumis à la révision. Le public sera bien consulté avant la validation finale de la révision du SAGE.

Mr DURAND ajoute que s'il y avait eu une concertation préalable sur internet, il y aurait eu les mêmes documents que ceux qui seront distribués lors des consultations.

Mr AUDONNET demande si la consultation préalable peut entraîner des modifications du document final au même titre que les modifications qui peuvent avoir lieu dans le cadre d'une enquête publique.

Mr DURAND répond que la concertation préalable ne donne lieu à aucune modification. Mais la consultation peut, en théorie, faire modifier le document, si les assemblées ne sont pas d'accord avec le règlement. C'est d'ailleurs pour ça qu'elles sont consultées.

Mr DEMARCQ demande pourquoi il y a une enquête publique pour certains sujets.

Mr DURAND répond que lorsqu'il y a un nouveau SAGE, il doit y avoir une enquête publique. Depuis 2018, et c'est nouveau, lorsqu'il y a une révision, il y a une consultation du public par internet. Lorsque le SYMBO a révisé le SAGE en 2016, c'était la loi précédente qui s'appliquait et il y a eu une enquête publique. Si le SYMBO révisé sont SAGE aujourd'hui,



il peut choisir de faire une consultation du public sur internet et pas une enquête publique avec des commissaires enquêteurs. On peut choisir. Mais quand c'est un nouveau SAGE, l'enquête publique est obligatoire. Quand c'est une révision, on peut faire une consultation du public sur internet.

Mme LALLEMAND dit que lorsque l'on fait une enquête publique pour un SAGE, on peut le modifier très facilement après puisqu'il n'y a plus qu'une consultation à faire.

Mr DURAND répond que c'est juste mais le SYMBO peut choisir de faire une enquête publique.

Mme BROUSSEY répond qu'il y a l'enquête publique mais aussi la consultation de l'ensemble des assemblées, de l'autorité environnementale, du comité de bassin, ce qui fait beaucoup d'acteurs.

Mr EMARD rappelle que tous les membres doivent délibérer.

Mme BROUSSEY ajoute que la CLE doit répondre à tous les avis qui sont donnés lors de la consultation.

Mr DURAND ajoute qu'il n'y a aucun changement réglementaire qui peut avoir lieu suite à une concertation préalable.

Mr BITEAU renouvelle sa demande de besoin d'informations, pour le grand public ou pour les membres de la CLE, il est important que les documents soient accessibles avant la date de la CLE. Il demande quel va être le calendrier de la démarche.

Mr JOLY répond qu'aujourd'hui, la CLE s'est accordée sur le fait de modifier la règle et l'évaluation environnementale va vous être présentée. Le document sera transmis à l'autorité environnementale, correspondant à un avis de l'Etat (DREAL) puis passera auprès de la Commission de planification du Comité de Bassin à la mi-novembre. Les assemblées délibérantes (Communes, Communautés de Communes, Régions, Départements, EPTB) sont ensuite consultées pendant une période de 4 mois et la CLE donnera réponse aux assemblées. Puis le document sera mis à la consultation du public pendant 1 mois. Le document final sera validé par la CLE avant l'été 2023.

Calendrier :

- Passage auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (2 mois – mi-septembre mi-novembre)
- Passage en Commission de Planification du Comité de Bassin (17/11/22)
- Consultation des assemblées délibérantes (4 mois - Décembre-Mars 2023)
- Consultation publique sur internet (1 mois – mai 2023)
- Validation des avis et des consultations en CLE (juin 2023)

Mr DEMARCQ demande s'il est possible d'avoir le compte-rendu de la réunion avant la prochaine CLE.

Mr JOLY confirme qu'il sera mis à disposition dès que possible.

3EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Mr JOLY, présente le rapport d'évaluation environnementale dans le cadre de la révision du SAGE. Ce document synthétise le contexte, explique le projet et analyse les effets du report de la règle n°1 du SAGE sur l'environnement.

Mr AUDONNET demande pourquoi il y a une différence dans les données entre les différents graphiques.

Mr JOLY répond que c'est à cause des différentes sources de données (Agence de l'Eau ou DDTM).

Mme BROUSSEY répond qu'il faut prendre les sources de données provenant des DDT car les sources de données de l'Agence sont basées sur des forfaits et ce ne sont pas les mêmes seuils de déclaration. Les données les plus fiables viennent des DDT. Pour l'irrigation, l'Agence fournit des données sur l'année complète donc cela peut créer des différences entre les données.

Mr DEMARCQ ajoute qu'il serait bien d'avoir des données fiables.

Mme BROUSSEY répond que les données des DDT sont plus fiables.



Mr JOLY ajoute qu'il y a eu une erreur dans le dossier transmis et que le graphique sur les volumes consommés a été modifié.

Mme BROUSSEY ajoute que pour les données de l'Agence de l'Eau, ce sont des données comprenant toutes les eaux, c'est-à-dire la nappe infra, les réserves etc...

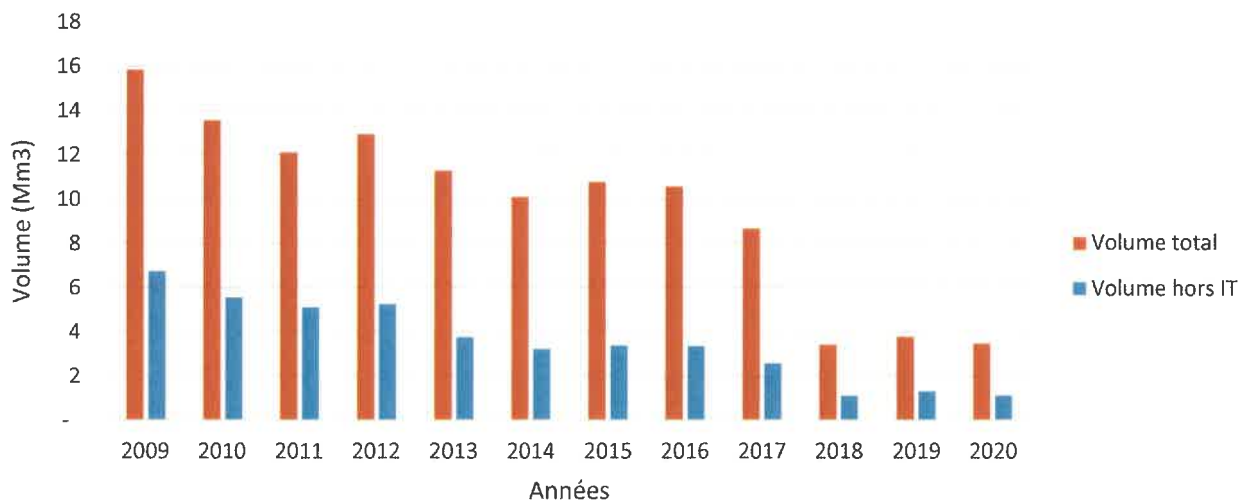
Mr BARRE ajoute que c'est très compliqué toutes ces sources de données donc il est difficile de communiquer au public. Il est important de bien se caler et bien préciser les chiffres et comment on peut les lire.

Mr JOLY poursuit la présentation.

Mr MOIZANT demande si l'on connaît la consommation de l'eau potable et de l'industrie sur le bassin sur les 15 dernières années.

Mr JOLY répond que les données seront insérées dans le compte-rendu de la CLE. Pour l'eau potable, il y a une baisse de la consommation par habitant mais vu que la population a augmenté, les volumes sont stables à l'échelle du département.

Volume prélevé par les syndicats d'eau potable (4B-SERTAD-Eau17)
(usage AEP et industrie)



Source de données : SMAEP4B – SERTAD – Eau 17

Remarques : en 2018 et 2019, les volumes prélevés par le SERTAD ne sont que de 10% des volumes habituels. En 2020, les prélèvements sont très faibles à cause de travaux sur le captage de la Chancelée. Eau 17 a également largement réduit ses prélèvements sur les années 2018, 2019 et 2020.

Mr MOIZANT ajoute qu'il faudrait prendre en compte les prélèvements par les forages domestiques.

Mr BOUFFARD indique que sur le sud des Deux-Sèvres, il y a environ 1 Mm3 d'eau potable distribué. Il y a une baisse d'environ 1 à 2 % par an.

Mr JOLY poursuit la présentation.

Mr DEMARCO indique que le volume des réserves de substitution n'est pas de 6,8Mm3 mais 8,5Mm3. Il y a 5,8 Mm3 en Charente-Maritime, 0,7 Mm3 de réserves déjà existantes, 2 Mm3 prévu ou en place en Deux-Sèvres.

Mme BROUSSEY indique que les 6,8 Mm3 correspondent au projet du SYRES.

Mr DEMARCO répond qu'en Deux-Sèvres, il y a 1 Mm3 déjà installé et 1 Mm3 prévu. Il faudrait que toutes les réserves et les volumes prélevés soient inscrits.

Mr MOIZANT répond que ces volumes n'ont rien à voir avec le projet du SYRES. Il n'y a pas de volume prélevable défini pour la période hivernale.



Mr DEMARCQ répond qu'à partir du moment où il y a un prélèvement dans le milieu, il faut que ce soit pris en compte. Et certaines réserves sont même remplies jusqu'au mois de juillet. Le volume des réserves du projet du SYRES doivent s'additionner aux réserves déjà existantes et aux 2 Mm3 prévus sur les Deux-Sèvres.

Mr DURAND répond qu'il y aura 8,8 Mm3 de prélevé en période hivernale. Les 6,8 Mm3 sont autorisés uniquement pour le projet du SYRES, soit en Charente-Maritime et 2 Mm3 en Deux-Sèvres. Tous ces volumes seront prélevés uniquement en hiver.

Mme BAZUS ajoute que 2021 est l'échéance du volume prélevable à 3,8 Mm3 prélevé sur la période estivale (cf. graphique du PTGE Boutonne). Pour atteindre les volumes prélevables, c'est bien les 3,8 Mm3 avec les économies d'eau inscrites dans le PTGE et la mise en place des réserves. Dans le volume autorisé, il y a des volumes hivernaux de prélèvements pour les retenues. Mais, en ce moment on parle de l'atteinte du volume prélevable ou du chemin de retour à l'équilibre qui est prévu dans le cadre du PTGE, soit 3,8 Mm3 prélevé en été + les projets de réserves. Et on ne dit pas que les autres n'existent pas. Il faut bien regarder l'atteinte du volume prélevable par rapport à la période de prélèvement.

Mr BITEAU répond que c'est une question importante car les prélèvements hivernaux ne sont peut-être pas sans impact sur le cycle hydrologique annuel.

Mme BAZUS répond que c'est un autre sujet. Aujourd'hui il est important de comprendre que l'atteinte du volume est focalisée sur la période estivale.

Mr DEMARCQ répond que ce n'est pas un autre sujet et qu'il faut en parler.

Mme BAZUS répond qu'il faut en parler dans un autre cadre car ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Mme BROUSSEY ajoute que le volume de 10,6 Mm3 est le volume autorisé et prélevable dans le milieu et non le volume autorisé pour le stockage.

Mr DEMARCQ répond qu'il ne compte pas le volume autorisé car la moyenne est de 7 Mm3 depuis plusieurs années donc pourquoi prévoir un volume de stockage supérieur aux besoins.

Mr POMMIER répond que c'est parce qu'il y a eu un manque d'eau cet été.

Mr MOIZANT ajoute que c'est aussi parce que l'on est parti de 25 Mm3.

Mme BROUSSEY ajoute que ces chiffres sont issus du PTGE qui a été validé en février 2022.

Mr DEMARCQ demande pourquoi les documents ne sont pas disponibles plus en amont de la réunion. Le sujet est compliqué et il devrait y avoir des commissions pour en parler.

Mr MOIZANT répond que l'on va passer des heures à dire les mêmes choses qu'avant. Aujourd'hui, on essaie d'être pragmatique pour faire avancer les choses.

Mr DEMARCQ ajoute qu'il est écrit dans le document que la non-atteinte du volume prélevable est dû à la non-réalisation des actions de stockages mais il y a d'autres actions dans le PTGE qu'il faudrait absolument mettre en place.

Mr EMARD répond que ces documents ont été publiés il y a 3 semaines auprès de tout le monde. Ces documents sont longs à élaborer.

Mme ALOE ajoute que les documents ont été mis à disposition le 12 août.

Mr JOLY ajoute que le document de présentation n'est pas mis à disposition mais il est élaboré à partir des documents mis à disposition. Ils ont été mis à disposition il y a 2 ou 3 semaines.
Il poursuit la présentation.

Mr AUDONNET dit que ce n'est pas un rapport environnemental car du début à la fin on parle essentiellement du temps supplémentaire accordé aux maîtres d'ouvrages pour mettre en place les réserves et de viabilité des projets. Il est écrit que repousser de 5 ans une règle qui vise à diminuer les prélèvements par 2 ou 3 est bon pour les milieux aquatiques, il est difficile de le comprendre. Prélever 3,8 Mm3 en été ou 10 Mm3 c'est très différent, et il est écrit que reculer la date



de l'atteinte de l'équilibre quantitatif à un effet bon sur les milieux aquatiques, alors que cette année (année particulière) ou les années précédentes, l'état des écoulements est mauvais. Dans ce document, les 3 premières pages parlent d'environnement et de changement climatique mais tout ce qui est dit après n'est pas très valorisé par rapport à l'impact sur l'environnement. Il n'est pas possible de voter pour un document appelé rapport environnemental où il est dit que c'est bon de reculer la date d'atteinte des volumes prélevables.

Mr DURAND répond qu'il y a le choix de se placer dans deux contextes. Soit on se place dans ce qui a été fait avant, c'est-à-dire que si on repousse l'échéance, c'est forcément négatif par rapport à la règle précédente. En revanche, si on se place dans le grand tout avec ou sans SAGE, c'est forcément positif. Si on finit par diminuer le volume en 2027, cela aura forcément un effet bénéfique. Donc il y a deux référentiels, si on se place vis-à-vis de la règle d'avant, c'est moins bon, si on se place dans le grand tout, passer de 10,6 à 3,8 Mm³ c'est bon.

Mr AUDONNET répond que présenter ce dossier comme il est présenté, ça ne passe pas bien.

Mr MOIZANT demande s'il y a vraiment une étude d'impact étudiant l'effet d'un prélèvement sur le milieu car les seules études qui étudient l'impact d'un prélèvement sur le milieu et le débit des cours d'eau, elles sont dans le dossier d'autorisation des réserves de substitution et les résultats, contestables si on veut mais ce sont les seuls que l'on a aujourd'hui à la demande des services de l'état car eux n'ont rien, ils ne corroborent pas l'impact que l'on veut donner aux prélèvements, surtout sur l'effet retard et pour les prélèvements qui démarrent le 1^{er} avril. Si on a des prélèvements qui sont aujourd'hui autour de 7 à 8 Mm³ à partir du 1^{er} avril, malgré que la plupart soient en dehors de cette période puisque l'on a de plus en d'irrigation de printemps, on peut donc se poser la question sur l'impact réel d'un prélèvement, qui ait été effectué en avril, en mai ou en juin, sur le débit du cours d'eau que l'on a aujourd'hui en septembre, qui est inférieur au débit de crise. Sur ce sujet, il n'y a absolument rien. Les seules études que l'on a aujourd'hui, elles sont dans le projet de réserves de substitution de la Boutonne, du SYRES et elles ont tendance à démontrer que l'effet retard est à 15 jours maximum. La plupart des zones de prélèvements sont très proches de la rivière, ils sont assimilés à des pompes faits en rivière, on pourrait donc aussi discuter de ce principe.

Mme BAZUS ajoute qu'il y a un document qui sert à mesurer l'impact des prélèvements et qui s'appelle l'autorisation unique de prélèvement. Il y a une présentation qui a été faite lors d'une CLE, qui s'appelle l'étude ERM et a étudié les prélèvements pour faire ressortir les zones sur lesquelles il y avait une tension et sur lesquelles il fallait agir dans le cadre du Plan Annuel de Répartition.

Mr BITEAU dit que la validité des études n'est pas toujours claire et qu'il y a sûrement une nécessité à les revoir. Il serait ensuite nécessaire de partager collectivement la validité de ces études car l'étude des irrigants faites sur le comportement des pompes dans les nappes existe mais on peut sérieusement se questionner sur le fonctionnement de la nappe et sur l'impact des prélèvements en période d'étiage. Il est particulièrement préoccupé par les deux mois qui précèdent l'étiage, soit février et mars, dans lesquels les remplissages et les prélèvements sont encore possibles. Ces prélèvements ont un impact sur la qualité des niveaux des ruisseaux et rivières affluents de la Boutonne. Dans les documents d'autorisation des réserves, il n'est regardé que la Boutonne et très peu les affluents et dans les documents des réserves il est écrit que les prélèvements peuvent se faire jusqu'aux assècs des affluents et c'est inadmissible.

Il y a un vrai questionnement sur le fonctionnement de la nappe et il faudrait que le SYMBO, la CLE, le SAGE s'emparent de ce sujet parce qu'il y a une vraie différence de point de vue. Il y a des hydrogéologues, il y a des conditions climatiques qui ont énormément changé, il semble que cela mérite de remettre tout ça à jour afin que ce soit partagé.

Mr EMARD répond qu'il y a une étude qui est prévue sur la nappe de l'Infra-Toarcien, qui a été repoussée plusieurs fois pour différentes raisons, déjà pour une question de coût, mais aussi parce qu'il y a déjà eu de nombreuses études depuis de nombreuses années sur tous les composants du milieu (nappe, rivière...).

Mr BARRE ajoute qu'il existe un rapport du BRGM qui explique les relations entre nappe Infra et nappe Supra. Tous les travaux à caractère scientifiques et techniques commencent par une bibliographie sérieuse mais on l'a cette bibliographie.

Mr BORDES ajoute que le rapport environnemental est peu consistant par rapport au sujet très important de repousser cet objectif, d'autant plus dans des années comme celle en cours où il y a beaucoup de suivi de terrain et beaucoup d'impact sur les milieux aquatiques. Il rejoint les propos de la fédération de pêche 17 pour dire que le contenu du dossier n'est pas assez détaillé et consistant.

Mr MOIZANT répond que le problème principal sur ce bassin est que l'on a concentré les raisons sur un seul sujet. Il y a eu une réduction des 2/3 des prélèvements, il n'y en a quasiment plus l'été. Cette année, l'arrêté préfectoral pour l'arrêt de l'irrigation a été le 19 juillet. Les niveaux se sont stabilisés pendant 10 à 15 jours et cela confirme très bien les conclusions de l'étude pour l'autorisation des réserves et puis il y a eu quelques augmentations à la faveur des quelques



pluies que l'on a eu par endroit mais le débit n'est jamais vraiment remonté. Il est inquiet et il pense que l'on ne résoudra jamais le problème car on imagine que si les cours ne coulent pas, c'est que c'est uniquement à cause des prélèvements alors qu'ici, nous sommes à 272mm de pluie depuis le 1^{er} janvier, on devrait être à 650 mm. Et ici, personne n'est capable de comprendre qu'il faut trouver des choses pour concilier à la fois les modèles économiques et la capacité à produire et penser aux générations de demain qui auront besoin d'eau. Si demain il n'y a plus d'irrigation, il n'y aura pas de production et on a vu ce que ça a fait cette année avec les cultures dérogatoires, qui représentent environ 250 ha sur le bassin et on a arrêté ça sans s'en soucier. Les conséquences sur ces quelques hectares sont proches du million d'euro et les conséquences de l'arrêt de l'irrigation vont représenter entre 2 et 3 millions d'euro et il faut ajouter la perte de volume qui va se chiffrer à plus de 20 millions d'euro. On peut continuer comme ça ou alors on peut essayer de trouver un compromis. Il est très inquiet quand il entend la fédération de pêche se focaliser sur le fait qu'il y ait des prélèvements pour dire qu'il n'y a pas d'eau. Et il conseille à la CLE et les représentants de la pêche d'aller visiter la Brédoire où on veut enlever les ouvrages et où la rivière y est magnifique comparé à d'autres endroits où il n'y a plus d'eau. Il faut faire attention à ce que l'on dit. Il faut ralentir les écoulements sur les affluents et sur la Boutonne car ils seront secs très rapidement. Il n'y aura plus de prélèvements agricoles prochainement car en 2027 il n'y aura pas plus de réserves sur le territoire qu'aujourd'hui. Il pense que la fédération de pêche et les pêcheurs sont obnubilés par les prélèvements agricoles et se réveilleront douloureusement.

Mr EMARD rappelle que le contexte de cette année est très particulier et n'arrange pas les débats. Il ajoute que la communication avec le public est très importante et est à développer. Mais il est important que les journalistes s'adressent aux personnes concernées lorsque quelqu'un débat du sujet. Il est important que tout le monde arrive à bien comprendre les différents enjeux. On a vraiment du mal à trouver des outils pédagogiques qui soient compréhensibles par le grand public.

Mr BITEAU répond qu'il serait bien de remettre en place des commissions techniques pour que ces sujets soient partagés.

Mr EMARD répond qu'il y a eu une époque où il y a eu 130 réunions pour élaborer le SAGE et il y avait toujours des débats houleux en CLE. Le problème est le contexte grave de cette année

Mr AUDONNET ajoute qu'il n'a pas dit que les prélèvements étaient les seuls responsables. Il y a également le changement climatique et beaucoup d'autres paramètres. La continuité écologique c'est important et retirer les ouvrages c'est important. Il faut faire des aménagements complémentaires et pas seulement retirer les ouvrages, il faut garder des poches d'eau avec des accélérations et des poches plus profondes.

Mr POMMIER répond que la loi climat est passé sur la réglementation liée à la continuité écologique. Cette notion est un peu finie.

Mr JOLY poursuit la présentation.

Il explique que la règle est modifiée au niveau de la date d'échéance.

L'atteinte du volume prélevable sur le bassin de la Boutonne n'a pas pu être réalisé en 2021 et la CLE a validé le principe d'un report à l'année 2027 en date du 22 juin 2022.

Enoncé de la nouvelle règle du SAGE en 2022 :

Les prélèvements en eaux souterraines (hors Infratoarcien) ou superficielles instruites en vertu des articles L. 214-3 et suivants du code de l'environnement, et L. 511-1 et suivants du même code, sont limités à un volume global de 6,1 millions de m³ sur la période du 1er Avril au 30 Septembre.

L'autorité administrative s'assure que la répartition des volumes par les différentes catégories d'utilisateurs respecte les règles de répartition suivantes :

- 23% pour l'alimentation en eau potable (soit 1,4 millions de m³)
- 62% pour l'irrigation (soit 3,8 millions m³)
- 15% pour l'industrie et autres (soit 0,9 millions m³)

Les déclarations et autorisations de prélèvements existantes hors alimentation en eau potable se mettent en conformité avec ces volumes prélevables d'ici 2027.



Il ajoute que la CLE doit acter le principe d'envoyer ce dossier à l'autorité environnementale et au comité de bassin pour avis. Le document suivra ensuite le protocole de consultation explicité auparavant.

Mr AUDONNET demande ce qu'il se passera en 2027 si le volume prélevable n'est pas atteint. Il demande si un nouveau report est possible et ce qui est possible réglementairement.

Mr MOIZANT répond que la question aurait pu être de savoir quel moyen on met pour absolument réaliser ces ouvrages.

Mme LALLEMAND répond que la question aurait pu être de savoir quel moyen on met pour favoriser le stockage naturel de l'eau.

Mr MOIZANT répond que chacun mesure l'importance d'avoir un sol qui a la capacité de retenir l'eau.

Mme LALLEMAND répond qu'il y a aussi les haies et les zones humides.

Mr BITEAU ajoute qu'une haie adulte à un bilan hydrologique positif, c'est-à-dire qu'elle redistribue plus d'eau qu'elle n'en absorbe.

Mr JOLY répond qu'il y a des actions aussi bien sur les pratiques agricoles que sur le milieu naturel. Tous les acteurs du territoire mettent en place des actions en ce sens. Mais on avance comme on le peut, avec les moyens financiers de chacun et les possibilités réglementaires.

Mr AUDONNET précise qu'il parlait des réserves en premier car c'est la condition principale pour atteindre le volume prélevable.

Mr BARRE ajoute qu'il y a une boîte à outils dont on dispose et que les moyens sont focalisés sur les réserves. Il ne voit pas, depuis de nombreuses années, les autres leviers de cette boîte à outils dotés de moyens puissants. On peut attendre l'étape 2027 mais on ne met pas, de façon structurelle, cette boîte à outils en action sur l'ensemble du territoire.

Mme BROUSSEY répond que le PTGE Boutonne, qui a été révisé il y a peu de temps, favorise les actions d'envergures avec toute une palette sur l'ensemble des axes, qui va de l'efficacité de l'eau au stockage de l'eau dans les sols ou naturels, y compris via les haies et les zones humides. Il y a également un volet sur les changements de pratiques, un autre sur les réserves de substitution et un volet sur la restauration hydromorphologique. L'objectif est de mettre en œuvre l'ensemble de ce PTGE avec l'ensemble de ces axes et qu'ils avancent en même temps.

Mr BARRE répond que la dotation moyenne n'est pas égale entre les différents axes.

Mr EMARD répond que pour les moyens humains, le SYMBO vient de recruter Karine LABAT, qui vient renforcer l'équipe du SYMBO en tant que chargée de mission SAGE-PTGE et qui sera chargée des actions agricoles. Elle nous arrive d'un centre de gestion de Charente-Maritime, donc elle a des connaissances sur les aspects économiques et pas seulement agronomiques dans sa palette de connaissances et de compétences. Nous fondons de grands espoirs pour avancer à grands pas sur les orientations prises dans la dernière version du PTGE.

Mr AUDE répond que c'est bien parce que les irrigants préleveurs sur ce territoire ont eu un projet que l'on est arrivé à toute la mécanique du PTGE. Il rappelle que pour la partie coût, il est évident qu'il y ait un décalage très fort puisque ce sont des coûts très importants pour le stockage de l'eau. Et qu'en face, on a eu des propositions mais il est difficile d'évaluer ce qu'il faudrait faire en plus. Grâce aux acteurs agricoles, on avance sur ce sujet. Et il ne faut pas oublier que le coût sera toujours en déséquilibre et très fortement car il n'y a pas d'autres projets en face, aussi important pour la reconquête des milieux (haies, rivières, etc...). Ce n'est pas un projet si simple que ça, il faut du temps et de l'espace. Pour ce qui est des haies, il n'y en a pas beaucoup qui sont arrachées chaque année. Les haies peuvent être lourdement taillées (notamment avec le déploiement de la fibre), c'est vrai. En tout cas, il y a un outil qui existe sur le territoire et il faut en profiter.

Mr BORDES répond qu'il y a plein d'actions qui sont mises en place malgré qu'il n'y ait pas d'équilibre financier. Ce qui est important, c'est le gain écologique associé, il aurait été intéressant que dans le rapport environnemental il y ait une cartographie du positionnement des actions et une évaluation de la surface pour pouvoir juger du coût/efficacité et ainsi pouvoir dire que le report donne une plus-value sur telle ou telle action.

Mr JOLY rappelle qu'il est toujours difficile d'étudier précisément les effets bénéfiques d'une action.



Mr BORDES répond qu'en les cartographiant, cela permet de voir la densité des actions et l'effort fourni.

Mr EMARD répond que cela existe dans les bilans du projet de territoire.

Mr BITEAU ajoute que le monde agricole s'est emparé d'un sujet qui a permis de porter un projet mais il n'y a pas beaucoup d'énergie pour porter ce projet. Le budget engagé et l'ambition qui a été annoncée pour le programme des haies est vraiment ridicule. On peut donc se poser la question de la volonté de vouloir faire autre chose.

Mr MOIZANT répond qu'il y a plusieurs associations et programmes de plantations de haies sur le territoire. Aujourd'hui il y a une cinquantaine de km de haies plantées sur le territoire.

Mme LALLEMAND ajoute que la région a commandité un rapport scientifique qui s'appelle Acclimatera. Il est écrit dans un chapitre qu'il faut d'abord restaurer les infrastructures écologiques qui permettent de ramener l'eau dans les nappes plutôt que le stockage. Il paraît donc important de mettre une dotation importante, ou qui ne soit pas ridicule, sur les moyens de restaurer la capacité de recharge des nappes et cela va devenir de plus en plus crucial au fur et à mesure que le climat va changer.

Mr EMARD répond que le problème est que l'on agit sur des propriétés privées, qui ne sont pas celles d'une collectivité, et que pour inverser ou changer les choses cela met beaucoup de temps. Il y a des choses qui se passent en ce moment et il faut les mettre en avant.

Mme LALLEMAND répond que les actions devraient se mettre en place encore plus rapidement et avec plus de moyens.

Mr EMARD répond que cela va devenir exponentiel par des prises de conscience et cette année y participera certainement. Parmi les gens qui sont confrontés aux problèmes de déficits, il y en a certains qui se remettent en question. Il faut effectivement renforcer les choses qui marchent. Tout le monde veut reconquérir les zones humides mais la question est de savoir où.

Mr DEMARCQ répond qu'il y a une étude sur les zones humides qui indiquent que la moitié du bassin versant est inventoriée mais ce sont des zones humides potentielles.

Mr EMARD répond que ce sont des zones humides restantes et non potentielles. Ce sont des zones humides existantes, parfois cultivées mais il n'est pas dit que les zones humides ne peuvent pas être cultivées.

Mr POMMIER ajoute qu'en restaurant la continuité écologique des cours d'eau, on supprime des zones humides. Et ça, personne ne veut le comprendre. Et on conserve un niveau d'eau de la nappe haut. Ce sont des actions à favoriser. Aujourd'hui, on est prêt à dépenser 85 000 € sur la Brédoire, le seul cours d'eau où il y a de l'eau et qui fonctionne bien dans le secteur, tout cet argent pour supprimer les ouvrages. Il faut changer de paradigme.

Mr EMARD propose de valider le dossier afin de pouvoir le transmettre à l'autorité environnementale pour avis. Il y a 5 oppositions, 0 abstentions et 24 pour. L'avis est favorable à la majorité.

4EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – VALIDATION DU TABLEAU DE BORD 2020

Mr JOLY, présente le tableau de bord 2020 via le site dédié, qui sera prochainement diffusé à l'ensemble des partenaires.

Mr AUDONNET remarque que pour l'indicateur sur l'état quantitatif, le curseur a été supprimé.

Mr JOLY répond que cela avait été discuté et validé lors de la CLE de mai 2022. Cet indicateur est un indicateur d'état et donc cela ne méritait pas de mettre en place un curseur/tachymètre du bon état quantitatif ou non. L'indicateur décrit l'état quantitatif annuel.

Mr DURAND souhaite féliciter la structure porteuse du SAGE pour le travail fait. Le tableau de bord est vraiment très bien fait, très interactif avec les cartographies. Comparé à d'autres tableaux de bord des autres structures, il est très agréable à lire.

Mr EMARD ajoute que cela a demandé un gros travail et le résultat est très bien.



Mr BITEAU ajoute qu'il est très bien fait et c'est très intéressant. En revanche, cela fait se poser beaucoup de questions.

Mr EMARD répond que le tableau de bord est le compte de résultat. Il n'est pas là pour donner une bonne image.

Mr BITEAU dit qu'il y a certaines choses qui seraient à rediscuter par rapport au curseur d'état de l'indicateur. Par exemple, pour l'hydromorphologie, l'état est considéré bon mais il y a un commentaire qui dit que c'est moyen.

Mr EMARD répond que cela dépend d'où on vient.

Mr BITEAU répond que l'on ne note pas la progression, on note l'état.

Mr DEMARCQ ajoute qu'il y a beaucoup de commentaires à faire mais on verra ça lors d'une prochaine réunion. La présentation est bien mais ce qu'il y a dedans mérite plein de questions.

Mme BROUSSEY répond que s'il y a beaucoup de remarques, on peut faire un groupe de travail.

Mr JOLY répond que la structure porteuse organisera un groupe de travail pour répondre à ces questions.

Mr DEMARCQ demande pourquoi il n'y a pas d'inventaires de haies sur la Boutonne moyenne.

Mr JOLY répond que les inventaires n'ont pas été faits. Il y a tout de même certaines communes qui ont réalisées leurs inventaires sur la partie aval. La carte présentée est celle de 2020, il y aura d'autres communes représentées dans les années à venir.

Mr EMARD ajoute que sur la partie amont, pour la CdC du Mellois, les inventaires sont en cours.

Mr EMARD propose de valider le document.

Il y a 0 oppositions, 2 abstentions et 27 pour.

L'avis est favorable à la majorité.

5EME POINT A L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DU BILAN INTERMEDIAIRE DE QUALITE ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU 2017/2021

Mr JOLY, présente le bilan intermédiaire de qualité écologique des eaux en cours d'eau issu de l'élaboration du SAGE.

Mr AUDE dit qu'il est étonnant de voir une nouvelle nomenclature sur les nitrates. Le taux s'est dégradé et l'état est passé de mauvais à bon.

Mr JOLY répond que la nomenclature précédente sur les nitrates était Bon pour les taux inférieurs à 50 mg/l ou Mauvais pour les taux supérieurs à 50 mg/l. Aujourd'hui, il y a plusieurs classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Il poursuit la présentation du tableau.

Mr AUDE remarque que certains paramètres se détériorent alors que d'autres s'améliorent. Il n'y a pas forcément de correspondance entre chacun.

Mr JOLY poursuit la présentation.

Mr DEMARCQ demande pourquoi il y a moins d'analyses sur la Boutonne moyenne que sur la Boutonne amont.

Mr JOLY répond qu'il n'y a pas forcément moins d'analyses mais il y a surtout moins de stations retenues. Les paramètres, indicateurs et stations ont été définis lors de l'élaboration du SAGE en 2016.

Mr DEMARCQ demande s'il y a des analyses de pesticides.

Mr JOLY répond qu'il y a des analyses de pesticides mais elles ne sont inscrites dans les paramètres suivis dans le tableau présenté.

Il poursuit la présentation.



Mr BARRE demande s'il peut y avoir une présentation du protocole mis en place pour les analyses chimiques. Il demande si c'est en continu, ou un certain nombre de fois par an.

Mme BROUSSEY répond qu'il y a des marchés annuels pour un certain nombre de stations suivis en direct par l'Agence de l'Eau et d'autres sont suivis par d'autres opérateurs comme les départements ou des syndicats de rivières. D'une manière générale, il y a entre 6 et 12 analyses par an. Pour les analyses physico-chimiques (nitrates, oxygène dissous), cela se fait sur toutes les stations et pour certaines stations, il y a des analyses sur la biologie.

Mr BARRE demande si les chiffres retenus dans le tableau sont pour l'année 2021 et comme chaque année est particulière, notamment juin 2021 où il avait beaucoup plu, cela peut avoir un impact sur les résultats d'analyses qui est à traduire sur l'hydrologie.

Mme BROUSSEY répond que pour les états des lieux des SDAGE, on faisait l'analyse sur 2 années glissantes et il était enlevé l'année exceptionnelle. Depuis quelques temps, l'analyse se fait sur 3 années pour essayer d'effacer l'effet particulier d'une année s'il y a une sécheresse ou une sur-pluviométrie.

Mr EMARD répond que sur la commune de Saint Julien de l'Escap, sur la Nie et sur la Boutonne, il y a un prélèvement par mois.

Mr ROUSSET répond que selon les stations, il y a entre 6 et 12 prélèvements par an. La biologie est bien suivie sur les stations qui servent à l'évaluation des masses d'eau car c'est le principal paramètre qui influence l'état écologique. La physico-chimie vient ajuster cet état. Pour les pesticides, certains font parties de l'état chimique, d'autres de l'état écologique via les polluants spécifiques. En revanche, il y a moins de molécules suivies que pour les suivis sur l'eau potable. Et surtout ils ne sont pas suivis avec les mêmes références donc ce ne sont pas les mêmes modalités de calcul. Cela peut amener parfois, sur une même station, à avoir des regards différents selon l'usage que l'on peut faire de l'eau que ce soit eau potable ou irrigation.

Mme LALLEMAND demande combien de molécules de pesticides sont contrôlées.

Mr ROUSSET répond que pour l'eau potable, c'est environ 300 molécules, alors que pour les états écologiques, il y en a une dizaine.

Mr AUDONNET ajoute que sur le bassin de la Boutonne, il y a plus de 200 molécules qui sont suivies. Certaines sont suivies juste en présence/absence, d'autres en termes de quantité.

Pour la biologie, il y a environ 1 mesure par an pour les diatomées et les macrophytes. Pour les IPR, c'est un inventaire de poissons tous les 3 ans.

Mr GARNIER demande s'il y a des analyses faites sur la partie aval de la Boutonne, partie gérée par le service des voies d'eau du département de la Charente-Maritime.

Mr EMARD répond qu'il y a des analyses qui sont faites aux niveaux des Vinçons.

Mr BITEAU ajoute que sur le site du SYMBO, il y a une carte qui donne des liens d'accès aux stations et cela permet de voir l'évolution des différents paramètres. Il est surpris que l'on ne parle pas des produits phytosanitaires.

Mr JOLY répond que les données présentées concernent le tableau qui a été défini par la CLE en 2016.

Mr EMARD répond qu'il sera également important de surveiller les substances médicamenteuses émises par les différents traitements de personnes malades. Il y a des augmentations des taux de substances dans les nappes d'eau profondes et des augmentations de certaines substances interdites depuis plus de 10 ans à certains endroits. C'est très inquiétant. Et il est difficile de comprendre la dynamique des substances dans les sols.

Mr DEMARCQ ajoute qu'en plus, il y a l'effet cocktail de ces substances dont on ne connaît pas encore l'impact.



6^{EME} POINT A L'ORDRE DU JOUR – BILAN DU PROGRAMME D'ACTION RE'SOURCE 2017-2021 DE LA BOUTONNE AMONT

Mme VILCHANGE et Mme SCHNAPPER, présentent l'évaluation du programme d'action Re'Sources 2017-2021 et la concertation menée pour la mise en place du 3^{ème} programme 2023-2027.

Mme VILCHANGE précise que les molécules retrouvées en majeure partie dans les analyses sont des métabolites.

Mr DEMARCQ demande s'il est prévu une augmentation du nombre de molécules analysées. Il en existe environ 400.

Mme VILCHANGE répond que la discussion est en cours pour savoir comment le travail va se faire sur l'autosurveillance. Aujourd'hui, 222 molécules sont analysées et elles seront conservées pour les analyses futures et notamment au sein du prochain contrat. Il y a des réflexions sur la manière de mettre en place un réseau de surveillance plus étoffé sur l'ensemble des forages.

Elle poursuit la présentation du bilan de qualité des forages.

Mr BARRE demande s'il y a des recherches de molécules médicamenteuses ou hormonales. Il y a souvent le volet agricole qui est mis en avant et stigmatisé mais ce volet est aussi important.

Mme VILCHANGE répond qu'il n'y a pas d'analyses actuellement sur ces substances médicamenteuses. Ils échangent régulièrement avec l'ARS et l'Agence de l'Eau pour connaître ce qui va être demandé dans le cadre des contrôles sanitaires.

Mr EMARD répond que l'ARS ne prend pas encore en compte ces molécules. Il rappelle que l'Agence de l'Eau avait fait une étude sur la capacité épuratoire de la station d'épuration de Blanquefort qui indiquait que le taux de Paracétamol rejeté en rivière était équivalent à un Efferalgan dans un verre.

Mme VILCHANGE répond que ce sont des questions qui seront étudiées lors du prochain programme.

Mr EMARD répond que l'effet cocktail est important mais variable car l'impact dépend beaucoup du contexte physico-chimique du cours d'eau.

Mr AUDE ajoute que la plupart des forages sont situés près de la vallée de la Boutonne et même de la rivière. Il ajoute que si on déplaçait les forages de quelques centaines de mètres, il n'y aurait pas du tout les mêmes résultats en concentration de molécules.

Mr BOUFFARD répond qu'il n'y a pas lieu de déplacer des forages à l'heure actuelle. Cependant, cette analyse est juste pour la nappe de l'InfraToarcien. Il y a des augmentations de taux de nitrates à partir du mois de juin ou juillet.

Mr MOIZANT ajoute que les homologations sont de plus en plus difficiles à obtenir pour les produits phytosanitaires et donc il y a assez peu de nouveaux produits. Il y a beaucoup de recherche qui sont faites aujourd'hui sur la capacité de rémanence du produit afin d'éviter de les retrouver dans les eaux.

Mr BOUFFARD répond que c'est le problème avec le métolachlore car il y a 8 ou 9 métabolites.

Mr MOIZANT répond que la dose de métolachlore a été revue avec un maximum à l'hectare. Et le retour sur une même parcelle est également limité.

Mr DEMARCQ demande pourquoi il y a de plus en plus d'achat de métolachlore à l'échelle du département.

Mr AUDE répond que dans le département de la Charente-Maritime, toutes les molécules sont plus vendues qu'ailleurs. Et ce n'est pas forcément lié à l'utilisation. Les référencements ne sont pas faits par zones d'épandages.

Mr MOIZANT répond que le nombre d'achat n'est pas représentatif de l'utilisation. Il faut faire attention avec les chiffres.

Mr AUDE ajoute que le siège social d'Océalia est en Charente mais qu'elle couvre 10 ou 12 départements.

Mme VILCHANGE poursuit la présentation avec la fin du bilan.



Mme SCHNAPPER présente les actions mises en place dans le 2nd contrat.

Mme VILCHANGE présente le bilan financier.

Elle poursuit avec la présentation de la concertation menée dans le cadre du 3^{ème} programme Re'Sources à venir.

Mr MOIZANT indique que pour l'objectif de conversions en Agriculture Biologique, aujourd'hui il y a une tendance inverse, c'est à-dire qu'il y a beaucoup d'exploitations qui font marche arrière.

Mr DEMARCQ répond que c'est inquiétant pour l'eau potable.

Mr MOIZANT répond qu'il faut communiquer auprès du public pour dire que si les gens veulent du bio, il faut l'acheter ensuite.

Mr DEMARCQ approuve et répond que c'est difficile.

Mr EMARD ajoute que le marché local et la vente en proximité a nettement reculé. Il ajoute que le travail des producteurs a un coût mais il semble que le consommateur ne le sait pas ou ne le comprend pas.

Mr MOIZANT ajoute que pour la culture à Bas Niveau d'Intrants (BNI), il est interdit de faire une première culture qui serait destinée à la méthanisation car il y a une concurrence vis-à-vis de l'alimentaire. Il trouve surprenant que l'on investisse des deniers publics dans des productions qui ne sont pas à destination alimentaire, alors que d'un autre côté on demande à prioriser l'alimentation par rapport à l'énergie qui pourrait aussi être un enjeu.

Mr SCHNAPPER répond que les cultures BNI comprennent le chanvre, les protéagineux et légumineuses. Dans l'immense majorité, ce sont des cultures alimentaires mais le chanvre fait exception. Toutefois le chanvre est cultivé sur des petites surfaces. Sur des enjeux de bassin et sur des secteurs à risques, on ne peut pas écarter des cultures qui sont sans impact sur l'eau. Il y a parfois des concurrences entre l'enjeu nitrate et l'enjeu phytosanitaire des cultures qui ne demandent pas d'azote mais plus de produits phyto, avec le chanvre, cela ne demande ni l'un, ni l'autre donc c'est une des rares cultures qui fait consensus sur ces aspects. L'objectif sur le territoire de la Communauté de Communes est de valoriser l'intégralité de la plante, pour le bâtiment, le textile et l'alimentaire.

Mr EMARD répond qu'en plus, la consommation est très locale.

Mr DEMARCQ demande s'il y a une ambition de culture de chanvre sur les périmètres de captages.

Mme SCHNAPPER répond que dans le cadre du programme, il n'y a pas de distinction entre les différentes culture BNI. Il y a un objectif global de culture à BNI sur les périmètres.

Mme VILCHANGE répond que la distinction pourra être faite dans les bilans annuels. Il y avait déjà un peu de chanvre sur les périmètres de captages.

Mme SCHNAPPER ajoute que nous avons le bassin historique de production de chanvre par Chanvre Mellois. Les surfaces de cultures sont variables selon les années et les territoires. C'est une chance pour le territoire.

Mr EMARD précise que c'est 150 ha, donc cela représente une petite surface par rapport au 22 000 ha du territoire Re'Sources.

Mme SCHNAPPER poursuit avec la présentation sur les infrastructures agroécologiques.

Mme VILCHANGE présente l'axe 3 et l'axe 4. Elle précise que la rédaction des fiches actions est en cours.

Mr DEMARCQ demande quel financement est possible sur ce programme.

Mme VILCHANGE répond qu'il n'y a pas encore de ligne financière puisque le chiffrage est en cours d'analyse en fonction des fiches actions. Le contrat sera concerté et validé d'ici janvier et sera déposé auprès de l'Agence de l'Eau vers la fin février.

Mr DEMARCQ répond qu'au vu des millions d'euro dépensés, les actions pourraient être plus incitatives vers une agriculture biologique, qui permettrait de résoudre tous les problèmes de qualité sur les périmètres de captages.



Mr EMARD répond qu'il est important que les agriculteurs puissent vivre de leurs productions.

Mr DEMARCQ répond qu'il est difficile d'imaginer de faire vivre nos enfants avec de l'eau de mauvaise qualité.

Mr EMARD est d'accord mais si les agriculteurs ne peuvent pas vivre aujourd'hui de leur culture, il n'y aura pas d'avenir non plus. On ne peut pas dire à un agriculteur que sa production ne vaut rien mais que ce n'est pas grave puisqu'il préserve l'environnement. Il est très important qu'il y ait une valorisation économique des productions. Il y a un enjeu sur le maintien des équilibres économiques et environnementaux. Si les agriculteurs pouvaient utiliser moins de produit impactant l'environnement, ce serait sûrement une satisfaction. Depuis la préhistoire, on a toujours cherché à évoluer et à améliorer les choses.

Mr DEMARCQ répond que l'on voit le résultat.

Mr POMMIER répond qu'aujourd'hui on vit jusqu'à 80 ans au moins.

Mr EMARD répond que l'espérance de vie à l'époque de Napoléon était de 24 ans.

Mr AUDE précise que la construction de ce programme a été très intéressante car il y avait beaucoup d'échanges même si cela a demandé beaucoup d'effort à chacun de participer. Les nouvelles orientations sont encore supérieures à ce qu'il y avait avant.

La future PAC, qui nous emmène dans des dates équivalentes à celles-ci fera qu'il y aura des modifications d'assolements inévitables avec l'intégration des éco-régimes. Cela aura une influence sur chaque exploitant car il y aura plus de cultures à protéines, sûrement moins d'azote et peut-être plus de prairie ou plutôt d'enherbement et de jachères. Les systèmes vont bouger sur les exploitations.

Il reste interrogatif sur la partie nitrates, notamment sur la proposition de l'Agence sur les mesures. Cela n'a pas été traité entre nous en réunion. Quelle suite donner à cette partie du programme même s'il y a des choses nouvelles partout et que cela doit être pris en compte.

Sur le bio, il rappelle que l'on part de loin. 4-5% de bio sur le territoire. Le climat actuel n'est pas favorable du tout. Les coopératives bio ne font plus de contrat depuis 1 an. En revanche, il y a toujours une demande mais qui ne se traduit pas dans les ventes. Cela vaut aussi pour la vente directe en général.

Mr EMARD ajoute que les ventes aujourd'hui sont plus basses qu'en 2019 avant le Covid.

Mr AUDE répond qu'il y a 2 magasins Biocoop et un magasin de producteur qui ferment autour de Bordeaux.

Il va être important de réussir à faire travailler tout le monde ensemble vers les mêmes objectifs, les OPA, les coopératives, les négoceurs, les conseillers. Ce n'est pas toujours simple et même au niveau de la Chambre d'Agriculture, il y a des actions qui sont promues mais ce n'est pas toujours simple pour être suivi, on l'a vu sur les diagnostics par exemple.

Il demande si l'achat de foncier prévu concerne l'immédiateté des forages ou si c'est également prévu pour les haies voire sur les dolines.

Mme VILCHANGE répond qu'aujourd'hui il n'y a pas de stratégie foncière en place. La discussion sera à réaliser pour savoir sur quelle zone cette stratégie sera mise en place. Normalement, l'axe de travail sera mis sur les périmètres de protection rapprochée. Cela recroisera certainement avec les zones sensibles d'infiltrations ou préférentiels où il y a des dolines ou des vallées sèches.

Mr EMARD demande s'il y a d'autres remarques.

Il remercie Mme Vilchange et SCHNAPPER pour la présentation.

QUESTIONS DIVERSES

Mr POMMIER demande à ce que soit mentionné dans le procès-verbal, le fait que sur la rivière la Brédoire, la continuité écologique ne sera pas restaurée en effaçant les ouvrages. En accord avec les propriétaires des barrages, la mairie prend cette décision. Chacun fera ce qu'il veut de cette décision, il se fout d'être attaqué au tribunal. Il y a des Platistes qui disent que la terre est toujours plate, aujourd'hui sur la Brédoire il y a de l'eau et il y en a beaucoup. C'est une réussite pour cette année car ce n'était pas simple de conserver de l'eau, et il y a du poisson tout le long des prairies. Il y a des prairies car il faut qu'il y ait de la viande.



Mr EMARD répond que pour préserver l'eau, il faut manger de la viande pour maintenir les prairies liées à l'élevage.

Mr AUDONNET demande, en tant que représentant de la fédération de pêche, à ce que soit noté dans le compte-rendu que le débat sur la continuité écologique a été interrompu avant qu'il ne commence.

Mr EMARD précise que la prochaine CLE aura lieu le 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. EMARD** remercie les membres de la CLE pour leur participation et lève la séance à 12h50.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne
Frédéric EMARD



SYMBO
*Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne*